

SAISON DE CHASSE

2026-2027

LES DATES À RETENIR EN GIRONDE



OUVERTURE GÉNÉRALE

13 SEPTEMBRE 2026

— 8H —



FERMETURE GÉNÉRALE

28 FÉVRIER 2027

— AU SOIR —



SANGLIER

15 AOÛT 2026 → 31 MARS 2027

Chasse autorisée en battue, à l'affût ou à l'approche.

- ✓ Autorisation préfectorale individuelle du 1^{er} juillet au 14 août 2026 et du 1^{er} au 30 juin 2027.
- ✓ Bracelet de marquage obligatoire avant tout déplacement.
- ✓ Prélèvements à déclarer chaque semaine.



CHEVREUIL / CERF

- CHEVREUIL
1^{er} JUILLET → 12 SEPTEMBRE :
approche/affût avec autorisation
13 SEPTEMBRE → 28 FÉVRIER :
période générale
1^{er} → 30 JUIN 2027 :
approche/affût
- CERF ÉLAPHE
1^{er} SEPTEMBRE → 28 FÉVRIER
- CERF SIKA
13 SEPTEMBRE → 28 FÉVRIER



Plan de chasse et bracelets obligatoires



PETIT GIBIER

- LIÈVRE
13 SEPTEMBRE 2026
→ 3 JANVIER 2027
Dans certains cantons :
ouverture décalée au 2^{es} dimanche d'octobre.
- LAPIN DE GARENNE
13 SEPTEMBRE 2026
→ 28 FÉVRIER 2027
- AUTRES ESPÈCES
Faisan, perdrix, renard, blaireau, corneille, etc. : 13/09 → 28/02



OISEAUX MIGRATEURS

- Bécasse des bois :
max. 30/saison/chasseur
dont 5/semaine.
Marquage immédiat +
carnet de prélèvement
obligatoire.
- À partir du 21 novembre :
Grives : 20/jour/chasseur
Pigeon ramier : 10/jour/chasseur



CHASSE PAR TEMPS DE NEIGE

Interdite, sauf exceptions :

- gibier d'eau sur les zones autorisées
- plan de chasse
- sanglier, renard, lapin
- ragondin et rat musqué
- chasse à courre et vénerie sous terre



SÉCURITÉ

- En battue grand gibier/renard :
gilet, baudrier ou veste
orange fluorescent obligatoire.
- Carnet de chasse collective
obligatoire pour le grand gibier
et le renard.
- Il est interdit de tirer en direction
des routes, voies et des personnes.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 20 MAI 2026

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE